

et *Baptiste Mallet*, qui fournissent la terre pour le dit chemin, et dont les fermes n'ont point trente arpents de profondeur) fourniroient chacun une fois pour tout, quatre journées de travail d'un homme et deux journées d'un cheval, avec une charette et un charetier. Et aussi que tous les habitants des paroisses de la *Pointe Claire* et *St. Anne*, qui possèdent des terres le long du dit fleuve, fourniroient chacun, une fois pour tout, deux journées de travail d'un homme et une journée de travail d'un cheval, avec une charette et un charetier, pour faire le dit chemin. Et de plus que soixante-six personnes qui y sont particulièrement nommées, érigeroient et entretiendroient, en la manière prescrite, un pont sur le ruisseau qui traverse le dit chemin dans le bois; mais les quelles personnes ont ensuite volontairement offert de composer, et ont en conséquence composé, aux fins d'être déchargées de l'érection de tel pont, par un payement en argent.

De plus, pour prouver les allégués de la dite Pétition, l'original de la liste des souscriptions volontaires pour le dit chemin, ainsi que les comptes des argents reçus en conséquence, et de la dépense d'ice-lui, avec les pièces justificatives à leur soutien, ont été produits, lus et examinés; par lesquels il paroît qu'il a été reçu en argent de composition volontaire des dites personnes tenues à fournir des matériaux et travail pour le pont ci-dessus, £ 12 17 6, des fonds de la ville pour les chemins, pour l'entretien des côtes à la Tannerie et près de chez Urtubise, en deux années, £ 50, et des contributions volontaires des individus dans *Montréal*, et les environs, mais particulièrement dans la ville £ 1160 18 3. Le tout reçu en argent formant £ 1223 15 9. Que le montant des dépenses pour le chemin à travers le bois, et les dites côtes, fut de £ 1173 15 0. et pour le dit Pont £ 49 13 7 faisant ensemble £ 1223 13 7. ce qui fut entièrement à l'exclusion du travail fourni par les habitants, conformément au Procès Verbal.

Qu'après que les dits argents furent dépensés, une somme de £ 100. fut reçue de Son Excellence le Lieutenant Général *Hunter*, pour ce même objet; et étant trouvé que la partie du dit chemin de *La Chine*, entre les bornes de la cité et la *Commune* près de la Tannerie; et